



INPI

29 SEP. 1999

NOZAL SA

Société Anonyme au capital de 72.107.160 Francs

Siège social : 173/179, boulevard Félix-Faure

93300 AUBERVILLIERS

RCS : BOBIGNY B 352 645 501

REQUETE CONJOINTE

A Monsieur le Président du
Tribunal de Commerce de BOBIGNY
169, Avenue Paul Vaillant Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX

Aubervilliers, le 08 Février 1999

OBJET : Nomination d'un commissaire
unique à la fusion (article 377 de la loi
du 24 juillet 1966, article 193 de la loi
du 24 juillet 1966).

Monsieur le Président,

Les soussignés :

1°) - Monsieur Jean-Louis PIERQUIN, ès qualités de président directeur général de la société **NOZAL SA**, société anonyme au capital de 72.107.160 F, dont le siège social est situé 173/179 Boulevard Félix-Faure à AUBERVILLIERS (93300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 352 645 501 ;

Soussigné d'une part ;

La société représentée d'une part étant également dénommée "la société absorbante".

2°) - Monsieur Jean-Louis PIERQUIN, ès qualités de président directeur général de la société **HARDY TORTUAUX SA**, société anonyme au capital de 26.666.200 F, dont le siège social est situé 173/179 Boulevard Félix-Faure à AUBERVILLIERS (93300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 389 588 526 ;

PM

3°) - Monsieur Jean-Louis PIERQUIN, ès qualités de président directeur général de la société **Marcel MERLIN ET FILS SA "MERLIN"**, société anonyme au capital de 40.000.000 F, dont le siège social est situé 173/179 Boulevard Félix-Faure à AUBERVILLIERS (93300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 436 380 117 ;

4°) - Monsieur Philippe MULLER, ès qualités de président directeur général de la société **ARUS SUD-OUEST**, société anonyme au capital de 3.600.000 F, dont le siège social est situé 173/179 Boulevard Félix-Faure à AUBERVILLIERS (93300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 455 200 014 ;

Soussignés ensemble d'autre part ;

Les sociétés représentées d'autre part étant également dénommées "les sociétés absorbées".

Ont l'honneur de vous exposer que leurs sociétés sont les filiales ou les sous-filiales de la société Klöckner Distribution Industrielle - KDI, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 112.939.000 Francs, dont le siège social est situé 173/179 Boulevard Félix Faure 93300 AUBERVILLIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 542 086 350, qui possède directement ou indirectement la quasi-totalité de leur capital.

Le capital de la société Klöckner Distribution Industrielle - KDI étant détenu à hauteur de plus de 80% par la société de droit allemand Klöckner & Co AG.

La société absorbante et les sociétés absorbées sont ainsi des sociétés soeurs et constituent en France un groupe fortement intégré.

L'organisation juridique actuelle, née en partie de la croissance externe du groupe par voie d'acquisitions, de fusions ou d'apports antérieurs, présente une grande complexité. Cette complexité illustrée par l'organigramme financier du groupe figurant en annexe n°1 est la source :

- d'une confusion entre le besoin d'enseignes commerciales distinctes et le nombre de sociétés existantes exploitant les enseignes,
- d'une gestion commerciale et logistique de Groupe, avec constitution d'outils nationaux et régionaux surdimensionnés par rapport aux besoins, car localisés au hasard de choix géographiques dans les sociétés d'appartenance,
- d'une gestion stratégique retenant la Région comme espace économique de responsabilité, au détriment des sociétés dont le périmètre est actuellement traversé par des influences locales, régionales et nationales.

PM 

En conséquence il a été décidé de procéder à la réorganisation et à la simplification en France des structures juridiques du groupe, notamment par voie de fusions ou d'apports.

Ces opérations devraient à la fois réduire les coûts de gestion et permettre une utilisation plus efficace de l'ensemble des moyens de toutes les sociétés.

La restructuration envisagée permettra d'obtenir, grâce à la concentration qu'elle réalisera, une meilleure compétitivité, une meilleure centralisation de la gestion administrative et de la gestion financière.

Les contrats de travail des salariés des sociétés absorbées seront transférés à la société absorbante.

Les sociétés signataires envisagent dans cet esprit une fusion par absorption des sociétés **HARDY TORTUAUX SA**, **MERLIN SA** et **ARUS SUD OUEST SA** par la société **NOZAL SA**.

Les sociétés absorbées feraient apport à la société absorbante de l'ensemble de leur actif à charge de la totalité du passif, rémunéré par l'attribution d'actions de la société absorbante, selon les conditions et modalités qui seront définies par le projet de traité de fusion à intervenir.

Les soussignés ont ainsi l'honneur de vous demander conjointement de bien vouloir procéder à la désignation, conformément à l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966, d'un commissaire unique à la fusion, chargé d'en faire rapport dans les termes dudit article et de l'article 257, alinéa 2, du décret du 23 mars 1967, également chargé, conformément à l'article 193 de la loi du 24 juillet 1966, de vérifier les apports en nature effectués par les sociétés absorbées à la société absorbante et d'en faire rapport.

Nous vous indiquons en outre que :

A/ - la société NOZAL SA, absorbante, a pour objet social principalement, le commerce de produits sidérurgiques, quincaillerie, outillage, combustible (commerce de gros), toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou pouvant être utiles à l'un des objets quelconques de la société.

- la société HARDY TORTUAUX SA, absorbée, a pour objet social principalement, l'achat, la vente de fers et d'aciers, de tous produits métallurgiques, quincaillerie, de tous outils, machine ou appareils.

- la société Marcel MERLIN ET Fils SA "MERLIN", absorbée, a pour objet social principalement, le commerce de tous produits métallurgiques, articles de quincaillerie, de matériel agricole, de matériaux de construction.

- la société ARUS SUD-OUEST, absorbée, a pour objet social principalement, l'exploitation, par bail ou autrement, des immeubles dont la société est propriétaire.

B/ - la société NOZAL SA, absorbante, a pour :

. Commissaire aux comptes titulaire :

Le Cabinet CALAN RAMOLINO & ASSOCIES

. Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Gilles DE CALAN

- la société HARDY TORTUAUX SA, absorbée, a pour :

. Commissaires aux comptes titulaires :

Le Cabinet MAZARS & GUEARD

Monsieur Gérard CARO

. Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Claude GUERARD

- Le Cabinet COFIREC

- la société Marcel MERLIN et Fils SA "MERLIN", absorbée, a pour :

. Commissaire aux comptes titulaire :

Le Cabinet CALAN RAMOLINO & ASSOCIES

. Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Gilles DE CALAN

- la société ARUS SUD-OUEST, absorbée, a pour :

. Commissaires aux comptes titulaires :

Le Cabinet CALAN RAMOLINO & ASSOCIES

Monsieur André BALLARIN

. Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Gilles DE CALAN

Monsieur Jean-Pierre BOURRETERRE

Les sociétés concernées par cette opération souhaiteraient qu'elle puisse être réalisée au plus tard le 31 Mai 1999.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de solliciter de votre part toute diligence nécessaire afin que ladite désignation puisse être faite dans les meilleurs délais.



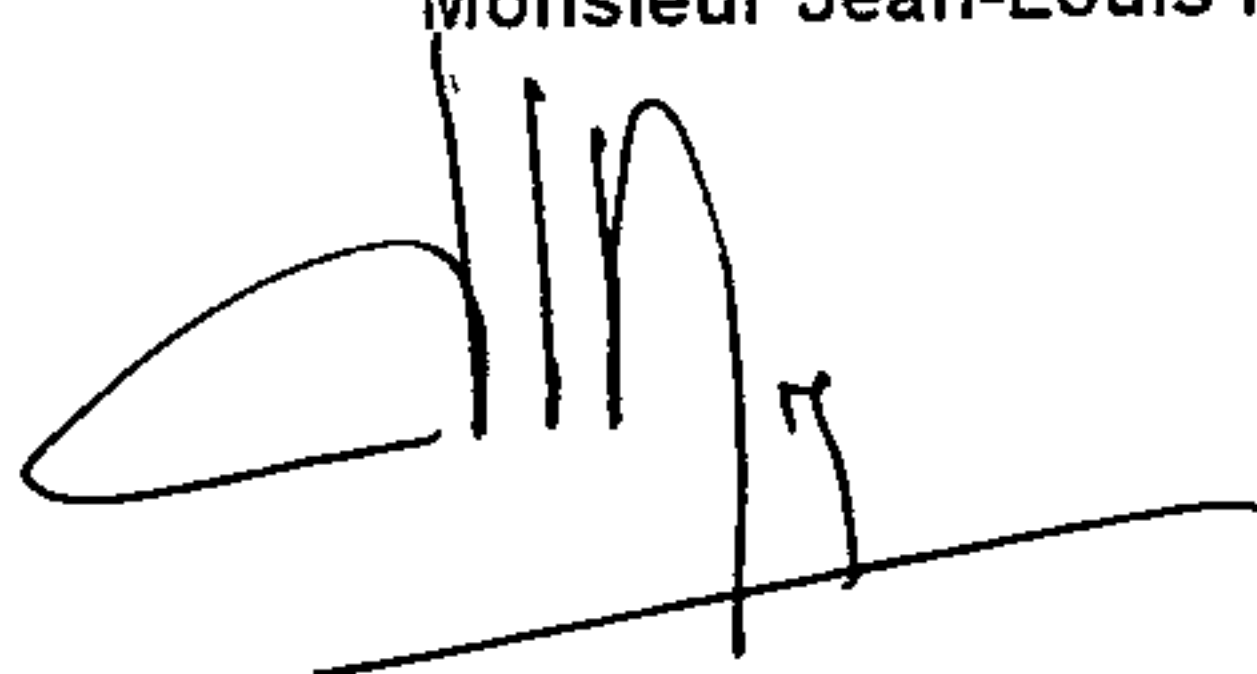
Pour votre information, sont joints à la présente une copie du bilan et du compte de résultats des sociétés concernées arrêtés à la date du 31 Décembre 1998.

Ils vous prient d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de leur haute considération.

Fait en trois exemplaires originaux.

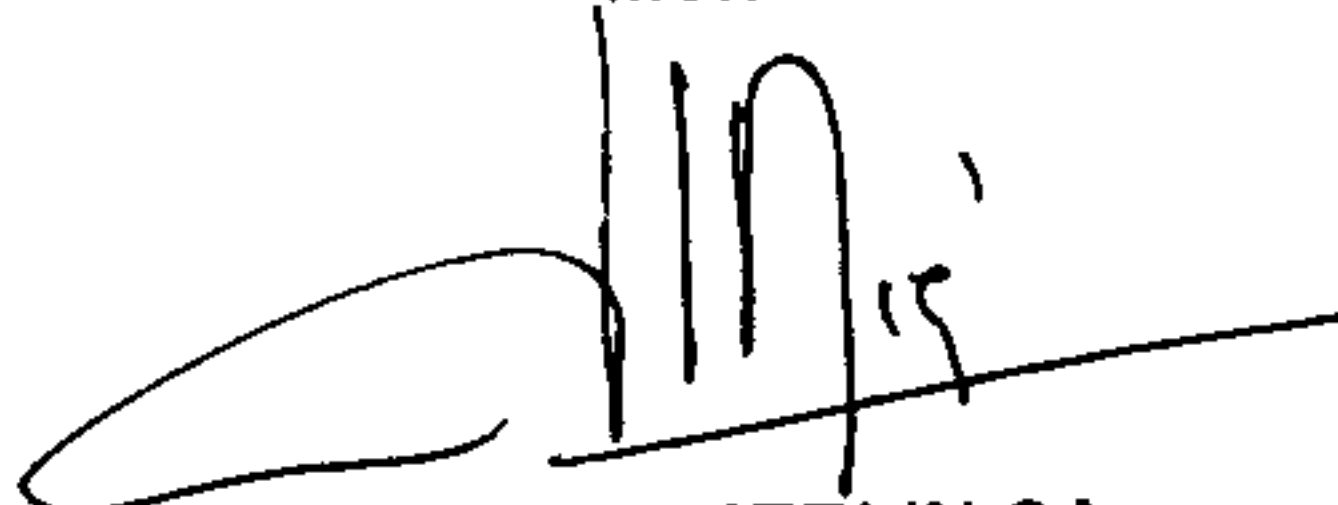
Pour la société absorbante :

- NOZAL SA
Monsieur Jean-Louis PIERQUIN



Pour les sociétés absorbées :

- HARDY TORTUAUX SA
Monsieur Jean-Louis PIERQUIN



- MERLIN SA
Monsieur Jean-Louis PIERQUIN



- ARUS-SUD OUEST SA
Monsieur Philippe MULLER



ANNEXE 1

ORGANIGRAMME DU GROUPE KDI EN FRANCE

AU 1ER JANVIER 1999

JP

81,48% Klöckner & Co AG
9,33% ARBED SA
9,19% USINOR

KDI (30)

HARDY-TORTUAUX (30)
99,99%

EUCOSIDER FRANCE (30)
99,80%

MERLIN (30)
99,98%

ARUS SUD OUEST (30)
99,93%

99,30% AGI (39)

KDI GESTION (30)
99,92%

BIZALION FERS (39)
99,97%

BERAUD SUDREAU (30)
99,99%

49,52% BLOCH & FILS (30)
50,47%

Els JEAN BONNET (30)

PROVENCE ACIER (39)
99,89%

A G S O. (30)
99,75%

98,60%

CALADE METALLURGIE (30)

BATIWLSON (30)
99,99%

ASO (39)
99,70%

99,98%

CAR (39)

CHARTIER (39)
99,80%

APSA (39)
99,76%

98,13% CARDINAL (39)
1,87%

CAS (30)

COUV RAT (39)
99,98%

PRAFER (30)
99,99%

99,88%

CHAMPENOIS NANTES (30)

DAVUM TMC (30)
99,64%

DOI (30)
99,95%

99,86%

CHARPE METAL (30)

GILBERT (30)
99,99%

LE PAGE & CARON (39)
99,98%

50,00% CHARRE (39)
50,00%

CMO (30)

MEFT (30)
99,95%

NOCAFEX (30)
99,60%

99,99%

DESCHODT (30)

ROUENEL (30)
99,94%

ROUSSY (30)
99,70%

99,20%

FERTUBE (39)

DU GARET (39)

GARNIS (39)

99,96%

GRIMMEISSEN PS (30)

HLI (30)

JEHANNO (39)

99,99%

LOEB HARDY (30)

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

99,90%

PROMET (30)

PROMET INTERNATIONAL (30)

SIEUZAC AGEN (30)

99,00%

SMA (39)

SVDPM (30)

TISD (39)

99,00%

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

PROMET (30)

99,98%

SIEUZAC AGEN (30)

SMA (39)

SVDPM (30)

99,94%

SMA (39)

SVDPM (30)

TISD (39)

99,00%

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

PROMET (30)

99,74%

SMA (39)

SVDPM (30)

TISD (39)

99,91%

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

PROMET (30)

99,98%

SIEUZAC AGEN (30)

SMA (39)

SVDPM (30)

99,94%

SMA (39)

SVDPM (30)

TISD (39)

99,00%

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

PROMET (30)

99,74%

SMA (39)

SVDPM (30)

TISD (39)

99,91%

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

PROMET (30)

99,98%

SIEUZAC AGEN (30)

SMA (39)

SVDPM (30)

99,94%

SMA (39)

SVDPM (30)

TISD (39)

99,00%

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

PROMET (30)

99,74%

SMA (39)

SVDPM (30)

TISD (39)

99,91%

MAHE-CAILLARD (39)

METALSITT (30)

PROMET (30)

Nombre de sociétés consolidées : 54

Nombre de sociétés non consolidées : 7

(30) : Société consolidée par intégration globale

(39) : Société consolidée par mise en équivalence

(34) : Participation > 20%

(35) : Participation < 20%

(40) : Société non consolidée

ORGANIGRAMME FINANCIER - SOCIETES NON CONSOLIDEES AU 1.1.99

	HARDY-TORTUAUX	KDI	NOZAL
90,00%	HARDY FLOIRAC (40)	KDI COURTAGES (40)	99,90% DOI
99,00%	STÉEL (40)		
1,00%			
AGI			
50,00%	RMS (34)		
50,00%			
Charpe Famille PHILIPPE			
25,00%	DMS (34)		
75,00%			
Famille PHILIPPE			
3,08%	MÉTAL		
3,08%	PERIGORD (35)		
Sieuzac Agen A.G.S.O.			

[Signature]

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

ORDONNANCE

Nous, Monsieur R.COSTE, Délégué Général, par délégation du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny, 169 Avenue Paul Vaillant Couturier à BOBIGNY CEDEX (93008),

VU la requête N° 84/99

du 08 Février 1999,

les motifs y exposés et les pièces à l'appui,

VU les articles 193 et 377 de la loi du 24 Juillet 1966, les articles 64 et 169 du décret du 23 Mars 1967,

DESIGNONS

Cabinet ALEXANDRE
Mr DORAY
83 Rue de Charonne
75011 PARIS

et Mr P. HOUSSEAU
57 Rue Gramont
92500 RUEIL -
MALMAISON.

comme Commissaires à la fusion chargés d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion et d'apprécier sous leur responsabilité la valeur des apports et les avantages particuliers consentis à :

La société **NOZAL SA**, société anonyme au capital de 72.107.160 F, dont le siège social est situé 173/179 Boulevard Félix-Faure à AUBERVILLIERS (93300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 352 645 501 ;

par les sociétés :

HARDY TORTUAUX SA, société anonyme au capital de 26.666.200 F, dont le siège social est situé 173/179 Boulevard Félix-Faure à AUBERVILLIERS (93300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 389 588 526 ;

Marcel MERLIN ET Fils SA "MERLIN", société anonyme au capital de 40.000.000 F, dont le siège social est situé 60, Rue Jean-Rostand à PORTES-LES-VALENCE (26801), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro B 436 380 117 ;

ARUS SUD-OUEST, société anonyme au capital de 3.600.000 F, dont le siège social est situé 37 Chemin Richelieu à FLOIRAC (33270), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro B 455 200 014 ;

DIONS que les commissaires désignés ci-dessus devront, avant de facturer leurs honoraires, les soumettre pour accord à la société désignée ci-dessus.

Les commissaires devront également nous remettre leurs rapports et une note succincte sur la nature et l'importance des diligences justifiant la facturation envisagée.

DIONS que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Bobigny,

Le 15 FEV. 1999

P^o/LE PRESIDENT
et par délégation.

Boys C. L.

A circular official stamp of the Tribunal de Commerce de Bobigny. The text "TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY" is visible around the perimeter. In the center, there is a star and some illegible text.